

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 JUILLET 2019

Etaient Présents 44 titulaires, 1 suppléante, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise BISTUE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Evelyne BALLIHAUT
	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	David MIRANDE	à	Pierre ARTIGUET
	Michel NOUSSITOU	à	Etienne SERNA
	Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Valérie SARTOLOU	à	Maylis DEL PIANTA
	Bernard UTHURRY	à	Marylise BISTUE
	Aurélié GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Pierre CASABONNE (excusé), Joseph LEES (excusé), Cédric PUCHEU (excusé), Jacques NAYA (excusé), Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Jean-Etienne GAILLAT (excusé), Robert BAREILLE (excusé), Anne BARBET (excusée), Alain CAMSUZOU, Michel CONTOU-CARRERE, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 17-190710-SPV-

GRILLE TARIFAIRE PROGRAMMATION CULTURELLE SCENE CONVENTIONNEE

M. LACRAMPE expose :

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais en date du 20 juin 2013 fixant les tarifs du Spectacle Vivant,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn issue de la fusion des Communautés de Communes des vallées d'ASPE et de BARETOUS, de JOSBAIG et du PIEMONT OLORONAIIS,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2017 portant changement de dénomination de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, qui devient Communauté de Communes du Haut-Béarn,

Considérant le Budget Primitif 2019,

Considérant que la dernière augmentation de billetterie date de la saison 2013/2014,

Dans le souci d'augmenter les recettes propres comme prévu au Budget Primitif 2019, il est proposé une modification des tarifs de billetterie pour la prochaine saison culturelle 2019/2020, qui repose sur trois objectifs :

- poursuivre une politique d'abonnement par rapport au billet plein tarif,
- impacter le moins possible les tarifs réduits favorables aux familles, jeunes, personnes dans la précarité,
- maintenir les tarifs préférentiels à destination des scolaires.

Le projet de nouvelle grille tarifaire est joint en annexe.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FIXE** les tarifs tels que ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 juillet 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Affiché le 15.07.19



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/07/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

GRILLE TARIFAIRE PROGRAMMATION CULTURELLE SCENE CONVENTIONNEE

EN SOIRÉE TOUT PUBLIC		TARIFS INTERNET		
	LA CHAPELLE ET COMMUNES	ESPACE JÉLIOTE	LA CHAPELLE ET COMMUNES	ESPACE JÉLIOTE
PLEIN TARIF	14 €	22 € catégorie A	15 €	23 € catégorie A
		20 € catégorie B		21 € catégorie B
TARIF REDUIT sur présentation d'un justificatif Enfants à partir de 5 ans et jusqu'à 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, personnes handicapées	8 €	12 € catégorie A	9 €	13 € catégorie A
		10 € catégorie B		11 € catégorie B
TARIF SCOLAIRE	5 €	6 €		
TARIF GROUPE Groupe de 8 personnes (paiement en une seule fois par le responsable du groupe) Comité d'entreprise	12 €	18 €		
TARIF FAMILLE 2 parents + enfant(s)	/	parent : 17 €		
		enfant : 10 €		
Moins de 5 ans	gratuit	gratuit		
L'ABONNEMENT (carte abonné : 5€)				
	LA CHAPELLE ET COMMUNES	ESPACE JÉLIOTE		
TARIF NORMAL	11 €	16 € catégorie A		
		14 € catégorie B		
TARIF REDUIT sur présentation d'un justificatif Enfants à partir de 5 ans et jusqu'à 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, personnes handicapées	5 €	9 € catégorie A		
		7 € catégorie B		
SPECTACLES :				
Catégorie A : Catégorie B : les autres spectacles de la saison.				
LES MERCREDI ET SAMEDI JEUNE PUBLIC	Tarif unique 5 €		Tarif unique 6 €	
SAISON JEUNE PUBLIC (temps scolaire)	Tarif unique 3 €			